

Nous avons diverses autres indications qui démontrent que les chefs de la gauche ne sont pas mus par de bonnes intentions. N'est-il pas clair que la majorité qui dirige actuellement les provinces, n'entend pas se renfermer dans les limites de sa propre juridiction? Qu'est-ce que nous avons vu dans la conférence interprovinciale, cette grande manœuvre du premier ministre de Québec? Les membres de cette conférence ont-ils manifesté le désir de s'en tenir à leurs propres affaires? Pas du tout; ils ont outrepassé tous leurs pouvoirs; ils ont décidé quelle devrait être la politique financière du pays, et quelles devraient être ses relations commerciales avec les autres pays. Ils nous ont signifié que le droit de désaveu ne devrait plus être exercé ici; que ce droit devrait être transféré au gouvernement impérial, et que nous devrions reculer ainsi de cinquante ans en arrière, sinon plus. Or, c'est sous le contrôle de ces hommes que l'on nous demande, aujourd'hui, de placer notre cens électoral; c'est à eux que l'on voudrait conférer le pouvoir de décider quels sont ceux qui doivent occuper un siège dans cette chambre. Cette proposition est absurde. De plus, les intérêts en jeu sont différents. Les matières confiées à chaque parlement, qu'il soit fédéral ou provincial, ne sont pas de même nature, et le cens électoral qui peut convenir à une législature provinciale, chargée des affaires locales, peut ne pas convenir également au parlement fédéral. Ceci est clair, même pour l'observateur le plus superficiel.

Dans ces circonstances, et en présence du fait que le cens électoral a été légèrement restreint dans certaines provinces, qu'il a été, dans d'autres, considérablement étendu et presque uniformisé; considérant que le principe consacré par la loi électorale actuelle, a reçu et reçoit encore l'approbation du pays, je suis opposé à tout changement.

Le présent cens électoral a été considérablement étendu dans la province de Québec, et je n'ai jamais entendu, dans les grandes cités, un seul mot contre cette extension. Les honorables membres de la gauche n'osent pas, en présence des classes ouvrières et des hommes salariés auxquels le droit de vote a été donné, déclarer qu'ils veulent l'abrogation de l'acte électoral actuel. Nous n'avons jamais entendu, dans la province de Québec, au sujet de cette discussion de neuf semaines sur le présent acte électoral, une seule remarque de la nature de celles que nous avons entendues, ici, aujourd'hui. Le peuple a dû comprendre qu'il était injustement traité; que l'argent du trésor public avait été dépensé d'une manière injustifiable, en payant aux députés une indemnité de six mois de session, lorsque la moitié de ce temps aurait pu suffire pour faire la législation requise. Cette dépense énorme doit être attribuée à la tentative des honorables membres de la gauche d'entraver le fonctionnement de nos institutions parlementaires, et l'électorat, lors des élections générales qui suivirent, reconnut, par son vote de confiance dans le présent gouvernement, que le parlement fédéral avait fait son devoir en adoptant l'acte du cens électoral actuel, et en affirmant son droit de prescrire qui aura droit d'être représenté ici. Ce verdict aurait dû rester sur le cœur des honorables membres de la gauche; mais tant qu'ils ne tiendront pas compte des faits, ils ne peuvent espérer obtenir la confiance du peuple.

Cependant, nous n'avons aucun droit de nous plaindre, et nous ne nous plaignons pas de la com-
M. CURRAN.

duite de ces messieurs. Nous sommes satisfaits de la faiblesse de leur tactique sur le présent sujet comme sur bien d'autres, parce qu'ils assurent au parti conservateur son maintien au pouvoir.

M. McMULLEN: Je ne me lèverais pas pour prendre la parole sur cette importante question, si je n'avais pas entendu le discours que vient de prononcer l'honorable député de Montréal-centre (M. Curran). Je dirai tout d'abord que j'admire généralement son éloquence, lorsqu'il parle devant cette chambre, et qu'il est passablement habile, lorsqu'il s'agit de prononcer un discours exagéré dans une occasion comme la présente. Cet honorable député excelle dans deux rôles: le premier, lorsqu'il est appelé à remplir une tâche comme celle dont il était chargé, aujourd'hui, et l'autre, quand il chante "Old King Cole;" mais je ne puis dire dans lequel des deux il excelle le plus. Nous avons pu voir, jusqu'à un certain point, comment fonctionne l'acte du cens électoral dans la division électorale que représente cet honorable député. Cet acte fonctionne très bien dans cette division, mais dans les intérêts de ce monsieur, du moins d'après ce que nous pouvons voir par les témoignages produits devant cette chambre. Il a été clairement démontré à la chambre qu'un certain nombre d'hommes, engagés sur le canal de Montréal, ont été destitués, grâce à certaines influences qui ont exercé contre eux une pression hostile dans le ministère des travaux publics, parce que ces employés n'avaient pas acquiescé à une demande faite par un ami de l'honorable député, et avaient cru voter suivant leur conscience. Voilà la manière dont l'acte du cens électoral a fonctionné à Montréal, dans l'intérêt de l'honorable député, et c'est parce que cet acte l'a aidé beaucoup, qu'il lui est évidemment très reconnaissant aujourd'hui. D'après moi, le pays pourrait très bien se passer de cette loi. Le mode électoral que nous avions autrefois, et par lequel nous élisions les membres de cette chambre, sur les listes électorales faites préalablement par les conseils municipaux, était plus parfait et plus satisfaisant. L'électorat comprenait mieux ce mode, et préférait ces listes à celles qu'on lui donne aujourd'hui.

Nous pourrions profiter des avantages qu'offrent les listes municipales, qui sont mieux faites que les listes fédérales actuelles.

Vu l'état obéré du trésor public, il me semble qu'il serait désirable que les listes fédérales actuelles fussent mises de côté et que l'acte du cens électoral fût abrogé. Cet acte n'est pas nécessaire. Dans toutes les municipalités du pays, nous avons des hommes choisis par les conservateurs et les libéraux et qui sont chargés de préparer les listes municipales, et ces hommes sont plus en état de juger sainement du cens électoral d'un chacun, que ne l'est le juge ou l'officier reviseur. Ces employés s'acquittent très bien de leur tâche, et nous pouvons avoir les listes qu'ils préparent sans qu'il en coûte rien au pays. Du moment que nous avons ces listes sous la main et pouvons les obtenir sans aucun frais, c'est nous imposer une dépense inutile que de conserver une loi onéreuse qui fonctionne difficilement, et dont les électeurs ne sont pas satisfaits.

Si les amis du gouvernement voulaient dire ce qu'ils pensent, je suis sûr qu'ils admettraient que la loi électorale actuelle ne leur donne pas satisfaction. Pas un ami du gouvernement, parmi les députés d'Ontario, ne s'est levé pour la défendre. Tous ceux